

Dénomination : APPLICATIONS ENERGIE
ELECTRIQUE

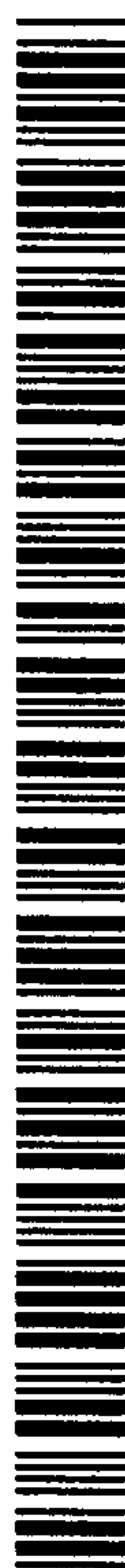
n° de gestion : 1991B03839

n° d'identification : 383 628 328

n° de dépôt : A2012/013558

Date du dépôt : 05/06/2012

Pièce : Décision(s) de l'associé unique



4146733



4146733

they
je

APPLICATIONS ENERGIE ELECTRIQUE - A2E
Société par actions simplifiée au capital de 70 000 euros
Siège social : 265 Rue Antoine de Saint Exupéry, 69140 RILLIEUX LA
PAPE
383 628 328 RCS LYON

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 27 MARS 2012

L'an deux mille douze,
Le vingt sept Mars,
A onze heures,

La société GROUPE A2E-SADEL-MSE, Société par actions simplifiée au capital de 5.000 euros, ayant son siège social 265, rue Antoine de St Exupéry, 69140 RILLIEUX LA PAPE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 749 935 094 RCS LYON,
Représentée par sa PRESIDENTE, Madame Valérie LOPEZ,

Associée unique de la société APPLICATIONS ENERGIE ELECTRIQUE - A2E,

En présence de Monsieur Antoine LOPEZ, Président non associé de la Société,

A pris les décisions suivantes :

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Nomination d'un Directeur Général,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associée unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et prenant acte de la démission de Monsieur Antoine LOPEZ de son mandat de Président à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, sans limitation de durée :

- **Monsieur Thierry LOPEZ**, né le 22 Octobre 1962 à RILLIEUX LA PAPE (69) de nationalité Française, demeurant Chemin du Lavoir, 01700 NEYRON ;

L'associée unique rappelle que, conformément à l'article 14 des statuts de la société, le Président a les pouvoirs suivants :

Pouvoirs du président :

Dans les rapports avec les tiers, le président représente la société et est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société dans les limites de son objet social.

Les dispositions des présents statuts limitant les pouvoirs du président sont inopposables aux tiers.

La société est engagée même par les actes du président qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, la seule publication des statuts ne suffisant pas à constituer cette preuve.

Le président dirige, gère et administre la société ; notamment il :

- Etablit et arrête les documents de gestion prévisionnelle et rapports y afférents ;
- Etablit et arrête les comptes annuels et le rapport de gestion à présenter à l'approbation de la collectivité des associés ;
- Prépare toutes les consultations de la collectivité des associés.

En outre, il :

- Décide l'acquisition ou la cession d'actifs immobiliers assortie ou non de contrat de crédit-bail ;
- Décide l'acquisition, la cession ou l'apport de fonds de commerce ;
- Décide la création ou la cession de filiales ;
- Décide la modification de la participation de la société dans ses filiales ;
- Décide l'acquisition ou la cession de participations dans toutes sociétés, entreprises ou groupements quelconques ;
- Décide la création ou suppression de succursales, agences ou établissements de la société ;
- Décide la prise ou mise en location-gérance de fonds de commerce ;
- Décide la prise ou mise en location de tous biens immobiliers ;
- Décide la conclusion de tous contrats de crédit-bail immobilier ;
- Autorise les investissements de quelque montant que ce soit ;
- Autorise les emprunts sous quelque forme et de quelque montant que ce soit ;
- Autorise les cautions, avals ou garanties, hypothèques ou nantissements à donner par la société ;
- Consent tous crédits par la société hors du cours normal des affaires ;
- Décide l'adhésion à un groupement d'intérêt économique et à toute forme de société ou d'association pouvant entraîner la responsabilité solidaire ou indéfinie de la société.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, nomme en qualité de Directeur Général, sans limitation de durée :

- **Monsieur Guillaume BARRUEL**, né le 28 mars 1982 à VILLEFRANCHE SUR SAONE (69), de nationalité Française, demeurant 17 Bis Rue Gambetta, 69270 FONTAINES SUR SAONE ;

Monsieur Guillaume BARRUEL ne disposera pas des mêmes pouvoirs de direction que le Président.

En effet, Monsieur Guillaume BARRUEL ne pourra user des pouvoirs de direction générale et de représentation des sociétés que sous les réserves suivantes :

⇒ dans le domaine technique (savoir : signer des marchés, négocier commercialement au nom du groupe, signer devis et factures)

Monsieur Guillaume BARRUEL ne détiendra vis-à-vis des tiers aucun pouvoir dans les domaines financier et juridique, ces derniers étant la compétence exclusive du Président, ce qu'il reconnaît et accepte expressément.

Monsieur Guillaume BARRUEL accepte les fonctions de Directeur Général, sous les réserves énoncées ci-avant, et déclare, en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

Il pourra prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

TROISIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Pour GROUPE A2E-SADEL-MSE
Madame Valérie LOPEZ

Monsieur Thierry LOPEZ
« J'accepte les fonctions de Président »

Monsieur Guillaume BARRUEL
« J'accepte les fonctions de directeur général »